



PB-PP | B-00000  
BELGIE(N)-BELGIQUE  
N° D'AGRÈMENT : P912287



*Maison de la laïcité*  
Morlanwelz

**Le courrier Laïque**  
**N°155 juin 2017**



les Super-spectacle

**BarberPeis**

**SONT DE RETOUR**

**LE 10 JUIN À 18H**



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



## Dans ce numéro

Un engagement au-delà de la cotisation que parfois nous attendons	P.3
La disparition du billet de 500 € et la suite probable	P.4
Samedi 10 juin à 18h : souper-spectacle "Les barberpeïs"	P.6
Jeudi 15 juin - ciné-débat : "Une histoire de fou" de Robert Guédiguian	P.8
Ciné-débat : programme du 2 <sup>ème</sup> semestre 2017	P.10
Jeudis 1 <sup>er</sup> et 15 juin : atelier d'art floral	P.11
Lundis 12 et 26 juin : atelier d'aquarelle	P.11
Vendredi 23 juin à 19h30 : - Café-citoyen : migration et libertés de circulation des personnes, une actualité brûlante	P.12
Képi/casquette : petite histoire de "la casquette"	P.15
Pas de "Les lundis du Préau en juin	P.19
Parrainage laïque	P.09
Lundi 24 juillet à 12h30 : "Les vacances des "Lundis du Préau" Repas Paella et animation	P.20

Bureau : 064/ 44 23 26

Adresse mail : [laicite.mlz@hotmail.com](mailto:laicite.mlz@hotmail.com)

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)

### Lundi 19 juin à 19 heures

#### **Assemblée générale annuelle**

Nous comptons sur la présence importante de nos membres afin d'examiner ensemble le rapport d'activités, le bilan financier 2016 ainsi que nos projets 2017. Vous recevrez, sous pli séparé, les rapports ainsi que la procuration à nous renvoyer s'il ne vous est pas possible d'être présent.

Votre présence soutient nos projets et nos activités.

Votre avis compte, venez!

Pour le Conseil d'administration  
Yvan Nicaise  
Président

# Membres cotisants de la Maison de la Laïcité

## Un engagement au delà de la cotisation... que parfois nous attendons

### Cotisation 2017



"L'argent est le nerf de la guerre" est un proverbe latin cité par Cicéron qui serait dérivé de l'expression : "L'argent est le nerf des affaires" et qui semble avoir été rendu populaire en France par Rabelais dans Gargantua.

Pour notre association, *Maison de la Laïcité de Morlanwelz*, il est un support qui va nous permettre d'assumer une présence au sein de la cité, d'organiser nos activités, d'offrir à nos membres et sympathisants un lieu de réunions, d'échanges et de

débats, de favoriser les rencontres conviviales et supporter la charge salariale d'un travailleur permanent qui, en accord avec le conseil d'administration, participera à la concrétisation de nos projets.

**L'argent n'est donc, pour nous, ni le nerf de la guerre, ni celui des affaires.**

Il est un outil au service de nos projets, de nos espoirs de faire évoluer, dans notre petite sphère, la liberté d'expression, l'égalité des personnes dans le respect des convictions personnelles et la fraternité dans les échanges et les relations. Nous devons pouvoir continuer à défendre nos valeurs qui, malheureusement, semblent plus qu'ébranlées actuellement dans le monde mais aussi près de nous.

Votre cotisation annuelle est donc nécessaire pour que la Maison de la Laïcité remplisse ces missions.

Elle est aussi l'expression de votre engagement laïque.

**A l'heure où je rédige ce mensuel, nous constatons qu'un nombre important de membres n'a pas versé sa cotisation 2017, soit 12 €.**

Afin de nous éviter de vous adresser des rappels coûteux, pourriez-vous vous acquitter rapidement de votre cotisation au compte numéro "BE 76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité **en indiquant les noms des cotisants si vous payez pour plusieurs personnes.**

**Petite précision :** ni Dieu ni personne ne vous la rendra!

**Pour le conseil d'administration  
Yvan Nicaise, président**

# "La disparition du billet de 500 € et la suite probable"

Titre de l'auteur de l'article

Un article d'Emmanuel MALMENDIER, licencié en droit de l'Université de Liège, publié sur le site "Altermonde-sans frontières" nous a paru être digne d'intérêt.

Nous le portons à votre réflexion car il interpelle sur le droit de disposer librement de nos avoirs, l'un des fondements de notre liberté et de notre indépendance.

**Yvan Nicaise**

Il est maintenant établi que certains pays nordiques prévoient de supprimer l'argent-monnaie, le cash autrement dit, au profit du seul virtuel !

Tous les paiements DEVRONT se faire par carte ou par application sur votre téléphone portable.

Je vous engage à bien lire ce qui suit, à y réfléchir et, si vous voyez clairement la menace que cela représente pour votre liberté, à le transmettre à un maximum de monde pour qu'au moins les gens comprennent ce qu'une suppression du cash aura comme conséquences désastreuses.

Ceci dit, arrivera-t-on à l'empêcher ?

La question reste posée...

L'Etat s'est déjà retourné contre son peuple en lui prenant son argent en 2008 pour le donner aux banques qui auraient dû être mises en faillite. Il s'apprête à recommencer... et toujours "pour le bien des gens", évidemment.

Réflexion soumise à votre sagacité.

Insidieusement, de nombreuses mesures législatives ou réglementaires tendent à exclure les espèces (le cash / l'argent liquide) de nos vies, à le rendre hors-la-loi.

De telles dispositions ont récemment été prises : renforcement des restrictions sur les paiements en espèces, limitation des retraits et dépôts d'espèces, contraintes sur les systèmes de paiements acceptés par les commerçants, mesures tendant à rendre obligatoires les paiements par cartes de débit ou de crédit, etc.

L'instauration d'une société sans espèces consacrerait la disparition d'un droit fondamental : celui de la propriété de ce qui a été légitimement acquis et que la monnaie sous forme d'espèces matérialise.

Article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

En effet :

- L'instauration d'une société sans espèces nous soumet au monopole du lobby bancaire. Lorsque nous déposons de l'argent dans une banque, il ne nous appartient plus : nous devenons créanciers de notre banque qui nous doit notre argent. En cas de crise financière et bancaire, la seule défense que nous ayons en tant que citoyen ordinaire consiste à retirer notre argent. Dans une société sans espèces, cela deviendra impossible.
- L'instauration d'une société sans espèces institue un droit de regard de l'État sur tous les achats et ventes que nous effectuons (heures et lieux compris), ce que les dispositions permettent.
- L'instauration d'une société sans espèces rend possible la mise au ban de la société d'un individu de façon instantanée. Sans aucune procédure légale, avec seulement l'intervention d'un «fonctionnaire habilité» ou même par une erreur technique, nos comptes peuvent être bloqués et nous ne pouvons plus effectuer aucun achat d'aucune autre façon.
- L'instauration d'une société sans espèces rend les déposants prisonniers de leur banque, sachant que les nouvelles dispositions européennes prévoient que nous autres déposants serons désormais sollicités en cas de faillite de notre banque (bail-in).
- L'instauration d'une société sans espèces rend possible une taxation arbitraire de nos dépôts bancaires liquides en cas de nouvelle crise, comme l'a vivement recommandé Madame Lagarde, présidente du Fonds monétaire international.
- L'instauration d'une société sans espèces rend possible l'application de taux négatifs comme cela est déjà en vigueur dans certains pays. Ce n'est qu'un impôt de plus prélevé sur nos comptes bancaires ; un impôt levé arbitrairement - sans avoir été débattu ni voté - pour subventionner les banques toujours «trop grosses pour faire faillite».

La société sans espèces rend possible l'arbitraire et la prédation.

Elle est contraire au droit de propriété.

**Emmanuel Malmendier**

# Samedi 10 juin à 18 heures

## Souper-spectacle exceptionnel

### "Les Barberpeïs" sont de retour

Dans "le courrier laïque" d'avril-mai, nous vous avons présenté succinctement ce groupe. Voici quelques informations pour mieux vous préparer à apprécier son esprit et ses chanteurs.

#### *Barber'Ouss'*



Le groupe **Barberpeïs**, né en 2006, est actuellement composé de 5 hommes : deux basses (Alain Ruelens alias *Barber'Ouss'*, Jean-Sébastien Albert alias *BarberKlett'*) un baryton (Quentin Paque alias *BarberStûût'*), deux ténors (Alexandre Wajnberg alias *BarberKloech'* et Christophe Schuermans alias *BarberTof'*). Les solistes s'alternent permettant ainsi de varier un maximum les sonorités de chaque chant.

#### *BarberKlett'*



Le mariage entre le répertoire barbershop et la zwanze bruxelloise est devenu la marque du groupe. S'il existe des milliers de groupes américains de barbershop qui racontent sous forme humoristique l'amour, la jalousie, la tristesse, ... aucun d'entre - eux ne les ont mis à la sauce bruxelloise c'est-à-dire avec zwanze. C'est ce que les Barberpeïs font en émaillant ci et là leurs chants de lieux et d'expressions typiquement brusseleir!

#### *BarberStûût'*



Les BarberPeïs pratiquent la zwanze barbershopienne dans un style proche du cabaret, c'est à dire proche des gens.

#### **Le genre musical « Barbershop »**

Un groupe de Barbershop se compose classiquement de 4 chanteurs masculins. Basée sur les harmonies serrées, les mélodies des "Barbershopsongs" sont majoritairement interprétées par le "Lead" (un baryton/ténor). Les autres voix sont réparties entre un ténor / contre-ténor, baryton/basse et une basse. Certains y retrouveront des accents musicaux d'avant-guerre, d'autres de Mary Poppins.

### **BarberKloech'**



### **BarberTof'**



Le genre **barbershop** est un style a cappella basé sur ce que les Américains appellent : «Close Harmony». C'est une musique vocale non accompagnée qui a une origine afro-américaine. Il naît chez les barbiers qui jouent au début du XX<sup>e</sup> siècle un rôle agrégatif dans cette communauté.

Dans les années 40, le barbershop a connu un renouveau dans les harmonisations mais aussi dans des accompagnements instrumentaux. Toujours basée sur des faits de la vie de tous les jours, le genre "Barbershop" traverse, sans nul doute, les années sans réellement vieillir d'une ride.

**La scénographie est composée de mouvements scéniques légers, des mimes et des sketches.**

**Les chansons françaises, anglaises alternent avec les créations teintées du pur humour brusseleir!**

**Ambiance assurée**

**Stoemp -Saucisse  
\*\*\*  
Dessert**

**Prix spectacle et souper : 25 €.  
Enfants de moins de 12 ans : 12 €.**

Réservation indispensable au 064 44 23 26 ou au 0478.392796 (Yvan Nicaise).  
**Date limite** : mercredi 7 juin et confirmation par virement 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

**Mentionner : Barberpeïs + nom + nombre de personnes**





UNE  
HISTOIRE  
DE  
**FOU**

UN FILM DE  
ROBERT GUÉDIGUIAN

JEUDI  
**15**  
juin  
20h

P.A.F. : 4 €  
Une boisson offerte après le débat  
**Article 27**  
info : 0497/ 46.34.93

**Voiturage gratuit** pour  
les habitants de Morlanwelz :  
064/ 44.23.26 (2 Jrs avant la soirée)

La salle est accessible  
aux personnes à mobilité réduite

Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y Nicaise, Place Albert 1er, 16a  
7140 Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -  
Secteur Education permanente et Jeunesse



CINÉ-DÉBAT  
*le cinéma des résistances*  
Jeudi 15 juin 2017 à 20 heures

**UNE HISTOIRE DE FOU**  
un film de Robert Guédiguian  
(France, 2014)

Berlin 1921, Talaat Pacha, principal responsable du génocide arménien est exécuté dans la rue par Soghomon Thelirian dont la famille a été entièrement exterminée. Lors de son procès, il témoigne du premier génocide du 20ème siècle tant et si bien que le jury populaire l'acquitte.

Soixante ans plus tard, Aram, jeune marseillais d'origine arménienne, fait sauter à Paris la voiture de l'ambassadeur de Turquie. Un jeune cycliste qui passait là par hasard, Gilles Tessier, est gravement blessé.

Aram, en fuite, rejoint l'armée de libération de l'Arménie à Beyrouth, foyer de la révolution internationale dans les années 80. Avec ses camarades, jeunes arméniens du monde entier, il pense qu'il faut recourir à la lutte armée pour que le génocide soit reconnu et que la terre de leurs grands-parents leur soit rendue.

"Une histoire de fou" est un drame poignant, une fresque tragique où l'indignation, le suspense, la violence et l'humanisme cohabitent. Le réalisateur Robert Guédiguian nous offre une discussion passionnée sur le souvenir et la vengeance, la justice et le pardon. Il réussit à nous passionner pour l'histoire de la lutte des Arméniens pour la reconnaissance de leur génocide, une histoire douloureuse mais aussi pleine d'espoir. Il nous montre que les êtres humains, victimes ou violents sont capables de faire des autocritiques et d'ajuster leurs positions.

**P.A.F. : 4 € - Article 27**

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse

**.Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40**

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 64/44.23.26.

# Ciné-débat : LE CINEMA DES RESISTANCES

15<sup>ème</sup> année

PROGRAMME 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2017

Pour la deuxième partie de la saison 2017 de son ciné-débat, la *Maison de la Laïcité de Morlanwelz* a programmé trois films qui ont reçu des récompenses pour leur excellente facture, mais surtout qui se distinguent par leur propos. Leurs thèmes trouvent évidemment leur place dans "Le Cinéma des Résistances" dont l'objectif est de faire réfléchir sur des questions de société en dénonçant, constatant, ouvrant les yeux sur des dysfonctionnements de celle-ci et en évoquant le combat de certains qui veulent la rendre juste pour tous.

Ainsi, **La loi du marché** est un témoignage de notre époque, sobre et efficace qui devrait être vu par le plus grand nombre, histoire de se serrer les coudes.

Drôle, savoureux et piquant, **Dear White People** livre un portrait d'une Amérique où la diversité existe mais où la question raciale reste en suspens.

Avec **La fille de Brest**, nous passerons par plusieurs émotions fortes : révoltés par l'injustice, émus par les valeurs humaines, tendus par le suspens.

Trois soirées où nous pourrons échanger nos réflexions, nos émotions ou partager nos expériences, notre vécu. - **séances à 20 heures.**



**Judi 28 septembre**

**LA LOI DU MARCHÉ** de Stéphane Brizé

Sans misérabilisme ni manichéisme, ce film reconstitue le parcours empoisonné d'un homme de 51 ans. Après 20 mois de chômage, Thierry commence un nouveau travail qui le met bientôt face à un dilemme moral. Pour garder son emploi, peut-il tout accepter ?



**Judi 9 novembre**

**DEAR WHITE PEOPLE** de Justin Simien

(Version Française)

Le prestigieux campus universitaire de Winchester, en proie aux rivalités, aux amours et aux crises identitaires, fait face à une nouvelle révolution. Animatrice d'une émission de radio qui suscite la polémique au sein de l'école, Sam White dénonce les injustices.



**Jeudi 7 novembre**

**LA FILLE DE BREST** d'Emmanuelle Bercot

Dans son hôpital de Brest, une pneumologue découvre un lien direct entre des morts suspectes et la prise d'un médicament commercialisé depuis 30 ans, le Mediator. De l'isolement des débuts à l'explosion médiatique de l'affaire, l'histoire inspirée de la vie d'Irène Frachon est une bataille de David contre Goliath pour voir enfin triompher la vérité.

**Mimie Lemoine**

« Au fond de moi, l'humain s'était mis à gueuler. Il n'était pas trop tard. »  
Emmanuel Loretelli.

## Jeudis 1er et 15 juin : atelier d'art floral



Les deux dernières séances de cet atelier avant les vacances scolaires prépareront les participants à égayer les tables des fleurs cueillies au jardin, dans les champs ou achetées sur les marchés d'été.

En septembre, cette activité se poursuivra selon l'horaire actuel : de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe.

Entretemps, la Maison de la Laïcité vous offrira, le 15 juin, le verre de vacances.

*Bonnes vacances fleuries.*

**Marie - Christine Cuchet**

## Lundis 12 et 26 juin : atelier d'aquarelle



La période qui se termine a vu l'arrivée de nouveaux participants à cet atelier qui, comme les anciens, mettent toute leur sensibilité et leur créativité dans leurs réalisations.

En attendant la rentrée de septembre, nous partagerons, le 26 juin, le drink de vacances.

*Heureuses vacances pleines de couleurs.*

**Anne- Marie André**

**Vendredi 23 juin à 19h30**

**Invitation à un café-citoyen sur le thème :  
Migration et liberté de circulation des personnes :  
une actualité brûlante.**

**avec Barbara Mourin, directrice-adjointe du CAL-Picardie Laïque**

La question récurrente des sans-papiers, de leur mobilisation et de la nécessité de régularisation - évoqué fréquemment par le Secrétaire d'Etat à la migration - souligne que les politiques régulières de migration ne fonctionnent pas, ne sont pas adaptées au mouvement des migrants dans le monde d'aujourd'hui.

Depuis de nombreux mois, l'actualité est marquée par ce que les médias et le monde politique nomment « la crise des migrants ». En Belgique comme dans d'autres pays européens, cette situation a donné lieu, fin de l'été 2015, à un surprenant élan de générosité citoyenne qui dénotait avec les discours dominants en matière de migration.

Du reste, cette arrivée dite massive de candidats réfugiés aux portes de l'Europe a été propice au développement de discours confus et réducteurs, au regard de la grande diversité des réalités qui caractérisent les parcours migratoires.

Le café-citoyen du vendredi 23 juin permettra d'y voir un peu plus clair sur la complexité et la diversité des réalités qui se cachent derrière les mots.

**Qu'est-ce qu'un café-citoyen" ?**

Le café-citoyen est un principe de réunion dont les réflexions et débats ne s'appuient pas sur une conférence mais sur une présentation courte visant à susciter l'échange d'idées et de points de vue.

Aucune conclusion n'est tirée, chaque participant repartira avec le vécu d'un groupe éphémère et pourra, s'il le souhaite, prolonger sa réflexion, voire s'engager dans une action.

Un thème différent est abordé à chaque "café".

**Une particularité : l'entrée est gratuite et une boisson est offerte.**

**Yvan Nicaise**

# Quelques éléments afin d'entrer plus vite dans le sujet

## Qu'est-ce qu'un migrant ?

Le terme de "migrant", très général, regroupe des réalités très diverses : immigré, personne d'origine étrangère, étranger, exilé, réfugié... Toutes ces réalités sont présentes derrière ce vocable.

A priori "neutre", ce terme est aujourd'hui largement utilisé dans les discours médiatiques et de certains politiques pour "trier" entre eux les différents types d'étrangers qui viennent frapper aux portes de l'Europe : il y aurait d'une part les "bons", les personnes qui fuient la guerre et les persécutions et viennent demander protection en Europe et d'autre part les "mauvais", migrants dits « économiques », qui fuient des conditions d'existence indignes.

L'association Pluriels (Centre de Consultations et d'Etudes Ethno psychologiques, Genève, Suisse), propose la définition de la migration :

Migration : transplantation d'un ou plusieurs individus d'un endroit à un autre, dans le but de séjourner à plus ou moins long terme ou de s'établir dans ce dernier ; transplantation qui peut aller de la déstabilisation à la rupture.

Cette définition ne précise pas les motifs de la "transplantation" et peut donc s'appliquer à l'ensemble des situations des personnes citées précédemment.

## Quels sont les divers statuts des étrangers résidants ou candidats à la résidence en Belgique

### Les Belges... et les autres !

Distinction entre "belge" et "personne étrangère" :

Un étranger est toute personne qui ne peut apporter la preuve de sa nationalité belge. Une distinction sur base des droits est à effectuer entre étranger européen et étranger non européen :

EU	Hors EU
Interdiction de discrimination sur base de la nationalité, liberté de circulation sur tout le territoire EU	Obligation de visa pour entrer sur le territoire et pas de liberté de circulation sur le territoire EU (1)
Droit très large au regroupement familial	Droit au regroupement familial limité
Protection forte contre l'éloignement du territoire	Protection plus faible contre l'éloignement
Mêmes droits économiques que les belges, après 5 années de résidence.	

## Le statut de réfugié, une histoire européenne

Durant le XXème siècle, de nombreux événements (deux guerres mondiales, génocides, révolution bolchévique) vont contribuer à ancrer le droit d'asile dans la pratique des Etats.

Le drame de la seconde guerre mondiale, les millions de morts et de réfugiés qu'il a provoqués a débouché sur l'adoption d'un texte fondamental pour l'octroi du statut de réfugié : la convention de Genève de 1951(2), et son application en 1954 qui définit ce qu'est un réfugié.

A. Aux fins de la présente Convention, le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne :  
qui, [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ;  
ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Les motifs qui conduisent à la demande d'asile sont les persécutions en raison de : la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques ou l'appartenance à un groupe social (l'orientation sexuelle n'est pas explicitement citée mais les instruments du droit européen inscrivent celle-ci dans l'appartenance à un groupe social).

**Barbara Mourin**

(1) L'abolition des contrôles aux frontières ne signifie pas liberté de circulation !! Un demandeur d'asile en Belgique peut être incarcéré dans un centre fermé aux Pays-Bas, par exemple. Un réfugié reconnu en Autriche doit demander un visa à la Belgique pour venir y travailler.

(2) Extrait de la Convention de Genève de 1951, Art. 1<sup>er</sup>, définition du terme "réfugié"



## **Képi/casquette** **Petite histoire de** **«la casquette»** **Un moment de vie locale**



Le SIM (Syndicat d'initiative de Morlanwelz) honore depuis de nombreuses années des citoyens habitant l'entité ou pas, qu'ils appartiennent à des mouvements associatifs ou pas, en leur offrant au cours d'une cérémonie traditionnelle la «casquette de la vie associative», casquette qualifiée par beaucoup de «rouge» car sa couleur prédominante est le rouge. En fait, cette casquette possède trois couleurs : ce sont celles du drapeau belge : le rouge domine l'ensemble de la coiffe, la couleur jaune identifie le M stylisé de Morlanwelz sur l'avant ; quant aux termes «Syndicat d'initiative de Morlanwelz», ils sont écrits en lettres de couleur noire sur l'un des côtés ; est également écrit en noir le prénom du citoyen – de ce fait, le prénom évitera à chacun de se demander : «A qui appartient cette casquette ?» Ce complément d'information m'est précisé par François Devillers.

Grâce à celui-ci, il m'a été possible de remonter le cours de la petite histoire de cette casquette.

Dans les années 2000, subsistait à Morlanwelz le trio bien connu de certains : "les Mousquetaires" ; il s'agissait de Jean Desaegeer, Léon Quairiaux et Robert Pécher. Ces 3 personnages étaient les descendants des membres de l'association des Commerçants et portaient, lors de manifestations, un képi à dominante rouge : à l'avant, une étoile de couleur jaune, étoile dont la signification reste méconnue ; la penne, quant à elle, est de couleur noire. L'ensemble est appelé « Képi rouge». Pas de M stylisé mais un galon jaune formant des entrelacs sur le dessus du képi.

François se joint au trio et cette nouvelle alliance permet la redynamisation du Syndicat d'initiative (SIM) dont le premier conseil d'administration est tenu peu après 2001. Une question demeure : Faut-il garder le képi comme couvre-chef ou le transformer en respectant son but et ses couleurs. Jean-Laurence Bollen est contacté et chacun est d'avis de transformer le képi en casquette (dont la description figure au premier paragraphe.)

Le SIM devient une association sans but lucratif. Rudy Dupont, le président actuel, confirme les statuts de celle-ci, non pas des moindres «L'asbl sera apolitique et pluraliste et décernera la «casquette» à tout un chacun ou chacune interne ou externe à l'entité à condition que «il ou elle» soit porteur ( se) de projets culturels, sociaux, sportifs, fasse preuve de tolérance, qu'il ou elle soit

reconnu(e) comme «citoyen (ne) de bonne volonté», ... Le conseil d'administration est composé de 13 membres tous horizons confondus, choisis et élus en toute équité dans les 3 communes de l'entité morlanwelzienne».

Depuis 2001, de nombreuses casquettes de la vie associative ont été décernées : François Devillers fut d'ailleurs le premier à porter la version casquette. Il fut aussi décidé à l'époque que chaque conseiller communal serait porteur de la «fameuse» casquette...

Une liste des porteurs de la dite casquette comprend les noms de ceux-ci répertoriés par ordre alphabétique jusqu'en 2011, liste qui peut être consultée par tout citoyen auprès de Jean-Claude Demeure, employé à l'administration communale de Morlanwelz qui fut, en son temps, un des secrétaires du SIM. Vous y lirez des noms de personnalités honorées par le SIM tels Michel Tromont, gouverneur de la province du Hainaut, Patrick Moriau, député-bourgmestre, Jacques Gobert, bourgmestre de La Louvière, François Mairesse, directeur du musée de Mariemont, Olivier Chastel, ministre, Laurent Devin, député-bourgmestre de Binche, Pascal Hoyaux, bourgmestre de Manage, monsieur Raoul, sénateur-maire de Le Quesnoy, ... mais aussi les noms de "simples" habitants de l'entité : André Trina, Claudette Van den Brande, Francis Paulus, Emile Lansman, Bernard Seutin, Marc Bizet, Anne Deeren, Jean Vanuscorps, Pierre Fiévet, Maurice Vassart, Fabrice Francq, Rose-Marie Druart, Marianne Bragard, Annette Tilmant, ... ou habitant les communes avoisinantes : Jacques Devergnies, ...

Rudy Dupont rappelle les activités passées, présentes et à venir du SIM : marché de Noël 2016 à Morlanwelz, marché artisanal des fêtes d' Halloween à Carnières en 2016, soutien à divers mouvements ou associations, participation aux fêtes d'anniversaire du centenaire de la mort de Raoul Warocqué au musée de Mariemont, au mois de mai 2017.

Les membres actuels du bureau du SIM essaient de perpétuer l'esprit et l'énergie de leurs prédécesseurs et réfléchissent à la modernisation de l'association pour lui permettre de perdurer et de transmettre le flambeau des traditions aux générations futures.

En 2017, la tradition a été continuée le jour du carnaval de Morlanwelz : vers les 10 heures, à l'Hôtel communal, les casquettes de la vie associative ont été remises aux citoyens l'ayant mérité, à savoir entre autres à Yvan Nicaise et à Christian Maessckal, membres de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

## **Des parcours de vie qui expliquent l'attribution de cette "casquette".**

**Yvan Nicaise** est né à Manage. Son enfance s'est partagée entre ses études, la musique et le mouvement de jeunesse "Les Faucons rouges", mouvement qui prône les valeurs de solidarité, d'amitié, de tolérance et de respect des autres. Dès 1957, il fut moniteur à "l'Age Heureux", colonie de vacances située à Nieupoort - bain, qui a vu défiler plusieurs générations d'enfants de la Région du Centre dont de nombreux garçons et filles de Morlanwelz.. Entretemps, Yvan poursuivait des études secondaires à l'ITM et puis à l'Ecole Normale technique ; il avait, bien sûr, effectué son service militaire, obligatoire à l'époque.

De 1962 à 1981, il entreprend une carrière en tant que professeur auprès des élèves du secondaire puis de l'école normale technique à l'ITM ; il y est de plus un délégué syndical très actif. Pendant 22 ans, il est membre de la société de gilles "Les Récalcitrants" dont il fut président pendant 7 ans.

A partir de 1981, il s'est investi dans la CGSP nationale puis wallonne, avec mission principale de former des délégués, de rédiger de nombreuses notes de travail et documents de congrès et d'organiser des manifestations nationales ou wallonnes.

Il veillait aussi au maintien des relations avec des syndicats français .

On dira qu'à cette époque, il jouait le rôle de "l'homme de l'ombre".

Après avoir été le secrétaire de notre asbl pendant 4 ans, Yvan en est, depuis 2008, le président.

Avec le conseil d'administration - tous membres bénévoles comme lui - il veille, sans compter son temps, avec humanisme, dynamisme et son expérience de la vie multiculturelle, à promouvoir les valeurs humanistes, culturelles et conviviales propres à la laïcité; valeurs importantes dans la vie communautaire des citoyens de Morlanwelz .

Yvan est aussi impliqué dans des instances communautaires importantes telles que la Fédération des Maisons de la Laïcité, le CAL - Picardie laïque et autres. Pour parfaire le tout, vous saurez qu' Yvan est musicien : il manie le piston (instrument de musique) comme un professionnel et l'air de « Vive le Président », il le connaît sur le bout des doigts. Aussi « Vive le Président ! ».

**Christian Maessckal** est né à Charleroi en 1954 ; il a vécu à Châtelet jusqu'à l'âge de 11 ans et puis à Charleroi ; ses parents y tenaient d'ailleurs une boucherie. Il suit ses études primaires et deux années d'études à l'Athénée Royal de Châtelet. Dès l'âge de 14 ans, il devient apprenti au sein de l'entreprise familiale mais il n'interrompt pas son suivi éducatif, il continue ses études au cours du soir, aux PME de Charleroi en l'occurrence pendant 4 ans pour obtenir

un titre de boucher charcutier et chevalin avec une formation de traiteur. Pendant 16 ans, Christian exercera le métier d'ouvrier charcutier dans l'entreprise familiale. De 1988 à ce jour, Christian est employé dans différentes grandes enseignes et, depuis 2002, il est toujours en activité au Colruyt, à Chapelle. Christian s'est marié avec Annik et leur bonheur a été complet avec la naissance d'une petite Allison qui, à son tour, est devenue maman ; Christian et Annick sont les grands parents et fiers de l'être d'une Celina dont ils s'occupent beaucoup. Depuis 2009, ils habitent Morlanwelz. En 2019, pour Christian, ce sera « la quille » !

Christian ne se contente pas de « découper », il est également et un parfait hobbyiste en bricolage et un bénévole attentif et dévoué dans différentes associations morlanwelziennes ou autres. Pour la petite histoire, Christian est un des plus grands donneurs de sang, de plaquettes et plasma du Hainaut (et dire que « petit, il avait peur des piqûres »!)

**Propos recueillis et rédigés par Annette Tilmant.**



**Yvan et Christian, entourés de quelques membres de la Maison de la Laïcité à la sortie de la cérémonie**



## Pas de lundi du Préau en juin

Etant donné qu'une soirée-spectacle avec repas est organisée le samedi 10 juin à 18heures, nous n'organiserons pas de repas le lundi 19 juin, les deux repas étant trop proches.

Nous précisons que nous avons fixé le spectacle à 18h, entrecoupé du repas à 19 heures, afin de tenir compte de certains de nos habitués qui ne souhaitent pas que la soirée se termine à une trop heure tardive.

Nous pouvons aussi reconduire, en fin de spectacle, les personnes de l'entité qui le souhaitent à condition de s'inscrire au numéro 0478 39 27 96 deux jours à l'avance.

**La prestation des "Walloneùs du Sablon" et le couscous annuel seront donc reportés au "Les lundis du Préau" du 11 septembre.**

**Yvan Nicaise**

### Parrainage Laique



Le 13 mai , nous avons eu le plaisir d'organiser, en collaboration avec les parents, le parrainage d'Iléandra Obez. Née le 19 janvier 2017, Iléandra est la fille de Monsieur Kévin Obez et de Madame Shauny Decarpentry Les marraines sont Mallorie et Virginie Obez. Nos vœux de bonheur accompagnent Iléandra tout le long de sa vie..

**Lundi 24 juillet à 12h30**  
**Paella et animation**  
**" Les vacances des Lundis du Préau "**

Pour la sixième année consécutive et pour répondre aux souhaits de nos membres et sympathisants, nous organiserons un repas de vacances suivi par une animation "ambiance vacances" préparée par de "joyeux administrateurs".



**Les habitués en connaissent la formule...**  
**Alors, venez la découvrir!**

12h 30 : repas  
Paella  
dessert - café...  
et le goûter - café en fin d'animation  
19 €

Réservation indispensable jusqu'au mercredi 19 juillet.  
Le paiement fait office de réservation  
(Compte n° BE76 0682 1971 1895).

**Le Courrier Laïque**  
**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise**  
**Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)**